



CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Votants : 22

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, BROCHARD Alexandre, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_079

OBJET : MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS : AVENANT N°1 AU LOT N°2 TERRAIN DE TENNIS & PADEL

Dans le cadre du marché d'aménagement de la zone de loisirs, le lot n°2 a été spécifiquement défini pour la construction du terrain de tennis & Padel.

Ainsi, un avenant pour le lot n°2 est nécessaire pour prendre en compte la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques pour l'alimentation autonome du système d'ouverture/fermeture des accès aux terrains pour un montant de 1 250 € HT.

Le nouveau montant du lot 2 s'établirait à 168 330,60 € HT.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE la proposition d'avenant n°1 au lot n°2 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents et à procéder à toutes formalités liées à cet avenant ;
- DIT que les crédits seront prévus au budget dans l'opération 84.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Camille FRADIN

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN





CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 085-218500650-20231211-2023_080-DE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, BROCHARD Alexandre, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_080

OBJET : TRAVAUX EN RÉGIE 2023 – BUDGET COMMUNAL

Afin d'intégrer à la section d'investissement les travaux qui augmentent le patrimoine de la collectivité et qui ont été effectués par le personnel communal durant l'année 2023 sur le budget général (dépenses imputées en section de fonctionnement).

ETAT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES EN REGIE - ANNEE 2023					
Libellés	BUDGET COMMUNAL			Fournitures	TOTAL
	Régie - Personnel				
	Nombres d'heures	Forfait Horaire (€/h)	Coût du personnel		
<u>II Voirie/Bâtiments (forfait horaire de 25,60 €)</u>					
* Travaux cloture Ecole Jules verne N° inventaire = 2131002013006	16	25,60 €	409,60 €	433,73 €	843,33 €
* Travaux de restauration de l'Eglise (plafond sacristie) N° inventaire = 2138001975021	30	25,60 €	768,00 €	- €	768,00 €
* Aire de jeux - Pré de l'étoile N° inventaire = 2188002023004	28	25,60 €	716,80 €	920,90 €	1 637,70 €
* Travaux d'aménagement du Local Pétanque N° inventaire = 2138002002267	286	25,60 €	7 321,60 €	5 245,14 €	12 566,74 €
* Travaux d'aménagement du Centre Bourg N° inventaire = 2151002017008	32	25,60 €	819,20 €	220,45 €	1 039,65 €
* Travaux de gros entretien voirie N° inventaire = 2151001975025-2023	204	25,60 €	5 222,40 €	1 127,48 €	6 349,88 €
<u>II Espaces Verts (forfait horaire de 22,40 €)</u>					
* Création d'un massif - Ecole Jules Verne N° inventaire = 2121002023024	30	22,40 €	672,00 €	1 190,31 €	1 862,31 €
* Création d'un massif - La Michenaudière N° inventaire = 2121002023023	180	22,40 €	4 032,00 €	5 149,91 €	9 181,91 €
TOTAL	806		19 961,60 €	14 287,92 €	34 249,52 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 085-218500650-20231211-2023_080-DE



Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la liste des travaux en régie ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,
Camille FRADIN*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CF' or similar initials.

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN





CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 085-218500650-20231211-2023_081-DE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, BROCHARD Alexandre, SALAÛN Paul

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_081

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET GÉNÉRAL

Pour permettre la prise en charge des travaux en régie et des réajustements budgétaires pour la rémunération de personnel extérieur (remplacement d'un agent) et pour régulariser des écritures d'amortissement d'immobilisations, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans les deux sections.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-8218-020 : Autre personnel extérieur	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-8419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	27 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	27 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722-01 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	4 500,00 €
D-88111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-873-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 250,00 €	44 750,00 €	0,00 €	14 500,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	27 500,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	27 500,00 €	0,00 €
D-2313-01 : Constructions (en cours)	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2804412-01 : Amort. subv. nature org. publics - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	32 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 500,00 €	27 500,00 €	32 000,00 €
Total Général		19 000,00 €		19 000,00 €

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget général telle que présentée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*La secrétaire de séance,
Camille FRADIN*

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN





CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 23
Votants : 24

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 085-218500650-20231211-2023_082-DE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, SALAÛN Paul

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_082

OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Afin de permettre la réalisation d'investissements avant le vote du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement pour 2024 dans l'attente du vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cela peut permettre notamment la poursuite d'exécution de certains travaux ou de parer à des dépenses urgentes imprévues pour les chapitres et opérations suivantes du budget général :

		Inscriptions BP 2023	Montant des autorisations avant BP 2024
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (<i>hors opérations</i>)	12 564,00 €	3 141,00 €
Chapitre 204	Subv. d'équipement (<i>participations SyDEV</i>)	447 380,67 €	111 845,00 €
Opération 82	Développement et Acquisitions diverses	392 300,00 €	98 075,00 €
Opération 84	Sports	1 016 490,32 €	250 000,00 €
Opération 87	Voiries diverses	411 008,49 €	100 000,00 €
Opération 88	Services Techniques	41 500,00 €	10 375,00 €
Opération 92	Eglise	530 000,00 €	130 000,00 €
Opération 109	Aménagement Mairie	7 000,00 €	1 750,00 €
Opération 122	Aménagements divers paysagés	122 085,92 €	30 500,00 €
Opération 125	Centre Bourg	390 000,00 €	50 000,00 €
Opération 126	Bâtiments divers	10 000,00 €	2 500,00 €
Opération 130	Restaurant scolaire	25 000,00 €	6 250,00 €
Opération 131	Cimetière	18 400,00 €	4 600,00 €
Opération 133	Aménagements de sécurité	121 659,28 €	10 000,00 €
Opération 134	Ecole Jules Verne	12 499,03 €	3 120,00 €

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 pour les chapitres et opérations listés ci-dessus dans la limite des montants indiqués.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*La secrétaire de séance,
Camille FRADIN*



Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN





CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 23
Votants : 24

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 085-218500650-20231211-2023_083-DE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, SALAÛN Paul

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_083

OBJET : CONVENTION AVEC LE CDG85 : MODALITÉS DE LA PRESTATION PAIE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose de renouveler la convention permettant la prise en charge des opérations d'établissement de la paie et des indemnités d'élus, la précédente convention arrivant à échéance au 31 décembre 2023.

Cette convention vise à définir les modalités de la mise en œuvre de cette prestation, qui s'effectue par voie dématérialisée et qui tient compte des évolutions liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ainsi que de la sécurisation des procédures.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 et reconductible tacitement chaque année pour une durée de 5 ans.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette convention ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Camille FRADIN

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 23
Votants : 24

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 085-218500650-20231211-2023_084-DE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, SALAÛN Paul

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_084

OBJET : CONVENTIONS AVEC LE SYDEV POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA CITÉ BEAUSÉJOUR

Dans le cadre des campagnes d'enfouissement liées à la fibre optique, le choix a été fait concernant la cité Beauséjour, au regard de la configuration de cette impasse qui obligeait à réaliser l'enfouissement du réseau de fibre optique en grande partie, d'enfouir la globalité des réseaux, dans la continuité des enfouissements déjà réalisés dans la rue du Maréchal de Lattre.

Les travaux seront réalisés à compter de janvier 2024. De ce fait, ce projet bénéficie des nouveaux taux de participation à 50 % par la commune, au lieu de 70 % jusqu'en 2023.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider 2 conventions sur la base des dépenses suivantes :

	Montant des travaux		Participation communale
Effacement réseau électrique	71 260 € HT	85 512 € TTC	41 512 € (50 à 65 % du montant HT)
Rénovation – éclairage public	12 949 € HT	15 539 € TTC	6 475 € (50 % du montant HT)
TOTAL	84 209 € HT	101 051 € TTC	47 987 €

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet présenté par le SyDEV ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer à signer les conventions concernant ces travaux ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget général en investissement au chapitre 204.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Camille FRADIN

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 23
Votants : 24

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 085-218500650-20231211-2023_085-DE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, SALAÛN Paul

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHÉAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_085

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 AVEC L'INSEE : MODALITES DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES COMME AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population piloté par l'INSEE aura lieu début 2024 à Chavagnes-en-Pailleurs. Pour cela, la commune doit recruter des agents recenseurs pour effectuer le travail de collecte des données sur tout le territoire. Le territoire sera découpé en 6 zones collectées par 6 agents recenseurs.

Il est proposé de recruter 6 vacataires pour effectuer les missions d'agent recenseur du 4 janvier (1er jour de formation) au 22 février 2024 (fin des opérations postérieures à la collecte). Les agents recenseurs seront coordonnés par Sophie GARIOU, agent d'accueil de l'Agence Postale Communale, qui a été nommée coordonnatrice du recensement. Elle sera soutenue par Frédéric DURET, 1er adjoint et Luc FERCHAUD, DGS dans cette mission.

Pour la rémunération de ces vacataires, celle-ci prendra en compte la réalité du travail effectué, à savoir les jours de formations, la tournée de reconnaissance et le nombre de logements enquêtés, sachant qu'une grande partie de travail sera d'inciter les habitants à effectuer leur déclaration par Internet.

La rémunération brute correspondra au temps de formation (2 demi-journée - forfait de 100 €), à la tournée de reconnaissance (forfait de 100 €) et au nombre de logements enquêtés (5 €/logement). Les agents pourront également percevoir une indemnité de déplacement pour prendre en compte les trajets réalisés avec leur véhicule personnel pour effectuer leur mission.

Pour financer le recensement, la Commune recevra une dotation qui s'élèvera à 6 458 €. Cela permettra de prendre en charge une grande partie de la rémunération. Les dépenses seront inscrites au budget 2024 au chapitre 012.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le recrutement de 6 vacataires pour effectuer la mission d'agent recenseur ;
- FIXE la rémunération des agents recenseurs telle qu'indiquée ci-dessus ;
- PREND ACTE que M. le Maire, ou son représentant, procédera à toutes les formalités nécessaires au recrutement et au paiement des agents recenseurs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Camille FRADIN

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes - BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 23
Votants : 24

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 085-218500650-20231211-2023_086-DE

S²LOW

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, SALAÛN Paul

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_086

OBJET : DÉNOMINATION D'UNE VOIE DANS LE VENDÉOPÔLE

Suite à l'implantation des entreprises VST et VIRTUO dans la ZA de la Promenade, du côté du Vendéopôle, il est nécessaire de dénommer une voie les desservant et permettant de créer leur adresse.

Il appartient donc au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante : rue des Champs de la Porte.

Il est également proposé par une conseillère municipale une autre proposition de nom : rue des Champs Fleuris

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (13 voix pour, 11 voix pour la 2^{nde} proposition) :

- VALIDE la proposition de dénomination de la rue : **rue des Champs de la Porte**
- DIT que la numérotation sera effectuée sur la base du système métrique dans cette rue.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Camille FRADIN

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 23
Votants : 24

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 085-218500650-20231211-2023_087-DE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, SALAÛN Paul

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_087

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 389 – PASSAGE DU MEXIQUE

La commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle AC 389, d'une superficie de 72 m², se trouvant Passage du Mexique. Les conjoints LAMY, propriétaires de cette parcelle, ont accepté de la vendre à la commune pour 54 € le m², soit un montant total de 3 888 €. Le prix d'acquisition correspond à celui appliqué en zone U. La commune supportera en sus tous les frais liés à cette acquisition.

L'acquisition de cette parcelle conduira à la pleine maîtrise foncière de l'espace du Square du Mexique.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de cette parcelle aux conditions définies ci-dessus, les crédits étant prévus au budget général ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes formalités et signer tous documents et actes concernant cette acquisition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Camille FRADIN

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 085-218500650-20231211-2023_078-DE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, BROCHARD Alexandre, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHÉAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_078

OBJET : SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT FULGENT-LES ESSARTS POUR LES TRAVAUX DE LA RUE JEAN DE SUZANNET ET DU SQUARE DU MEXIQUE

L'article 5215-26 du CGCT prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

- 1) Le versement d'un fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :
- 2) le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de **financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement** (superstructure ou infrastructure) ;
- 3) le **montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire** du fonds de concours ;
- 4) le fonds de concours doit avoir donné lieu à **délibérations concordantes**, adoptées à la majorité simple, **du Conseil de communauté et du ou des Conseils municipaux concernés.**

Pour la période 2023-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier, les modalités de répartition et d'attribution ont été définies par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, sur la base de 2 enveloppes :

- Enveloppe n°1 : 700 K€ /an : Équipements non fléchés ;
- Enveloppe n°2 : 300 K€/an : Équipements fléchés en lien avec les thématiques du projet de territoire nécessitant également des investissements communaux :
 - la mobilité (exemple création de liaisons douces, et autres pistes cyclables...);
 - la rénovation thermique et la transition énergétique (travaux visant à réduire la consommation énergétique ou à permettre une production d'énergie) ;
 - la construction ou la rénovation de logements.

Pour la commune de Chavagnes-en-Pailles, le scénario de répartition validé par le Conseil communautaire permet à la commune de bénéficier d'un montant annuel de 82 664 € sur l'enveloppe n°1 et 35 428 € sur l'enveloppe n° 2.

Pour le financement des projets, il est possible de solliciter un montant de fonds de concours sur la base des sommes cumulées sur la période 2023-2026.

Ainsi, il est proposé de solliciter les fonds de concours dès cette année 2023 pour 2 projets :

- au titre des 2 enveloppes n°1 et n°2, **les travaux d'aménagement de la rue Jean de Suzannet**, permettant de relier le centre-bourg et le secteur des écoles à la Plaine des Sports, avec la création d'une voie mixte réservée aux piétons et vélos et d'aménagements de sécurité pour faciliter les mobilités douces ;
- au titre de l'enveloppe n°1, **les travaux d'aménagement du Square du Mexique**, afin de créer un îlot de fraîcheur et de nature à proximité immédiate du quartier de l'Industrie, le plus dense de la commune.

Ainsi la commune sollicite au titre de l'enveloppe n°1 la somme de 117 920 € (35,66 % de l'enveloppe sur 4 ans) et au titre de l'enveloppe n°2 la somme de 141 712 € (100% de l'enveloppe sur 4 ans).

Objet de l'aide	Date de commencement des travaux	Montant des travaux HT	Financement
Aménagement de la rue Jean de Suzannet – création d'une voie mixte piétons-vélos pour le développement des mobilités douces	01/2024	390 000 € HT	Conseil Départemental : 12 143,20 € (amendes de police) Autres : mandat CC assainissement 24 805 € Commune : 182 598 € Fonds de concours enveloppe n°1 : 40 885 € Fonds de concours enveloppe n° 2 : 141 712 € au titre de la mobilité soit 182 597 € enveloppes cumulées
Aménagement du Square du Mexique	11/2023	179 764,60 € HT	Etat (fonds vert renaturation) : 5 192 € Autres : mandat CC assainissement 25 693 € Commune : 77 036,60 € Fonds de concours enveloppe n°1 : 77 035 €

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la demande de versement d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts de 117 920 € au titre de l'enveloppe n°1 et 141 712 € au titre de l'enveloppe n°2 ;
- NOTIFIE cette délibération au Président de la Communauté de communes ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Camille FRADIN



Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

